

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2012

Le mercredi 11 avril 2012, à 19h15, le conseil municipal, convoqué le 3 avril 2012, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Jacques MARTINELLI, maire.

Étaient présents : 12 membres : Jacques MARTINELLI, Philippe BETEND, Michel DORIOZ, Jacques DELEMONTEX, Christelle BOISIER, Alain FONGEALLAZ, Frédéric CAUL-FUTY, Catherine JACQUART, Marc GUFFOND, Christian SCHEVENEMENT, Etienne BONNAZ, Roger PELLIER-CUIT.

Absents excusés : 3 membres : Marie-France CALLIER (procuration à Philippe BETEND), Blandine SARRAZIN (procuration à Christian SCHEVENEMENT), Chantal CHAPON (procuration à Roger PELLIER-CUIT).

Secrétaire de séance : Jacques DELEMONTEX.

M. Jacques MARTINELLI, maire, a quitté la salle de réunion lors du vote du compte administratif et n'a donc pas pris part au vote de ce dernier.

En début de séance, M. le maire fait part à l'assemblée qu'il souhaite ajouter une affaire à l'ordre du jour, en l'occurrence l'attribution d'une subvention de 150 € à l'association "Le Temps de Vivre". Cette proposition d'ajout est adoptée à l'unanimité.

SUBVENTION A L'ASSOCIATION "LE TEMPS DE VIVRE"

Monsieur le maire expose que lors du vote des subventions aux associations le 19 mars dernier un oubli a été fait pour l'association "Le Temps de Vivre". Il propose donc d'octroyer à celle-ci une subvention de 150 €. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

1a - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Budget principal

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Philippe BETEND, 1^{er} Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 dressé par M. Jacques MARTINELLI, maire, après s'être fait présenter le budget de l'exercice considéré :

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

CA 2011 - Budget principal

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excéd.	Dépenses ou déficit	Recettes ou excéd.	Dépenses ou déficit	Recettes ou excéd.
Résultats reportés	253379.31			42459.15	210919.81	
Opérat.de l'exerc.	566135.14	773470.71	1497347.85	1653807.29	2063482.99	2427278
TOTAL	819514.45	773470.71	1497347.85	1696266.44	2274402.80	2427278
Résult.de clôture	46043.74			198918.59		152874.85
Restes à réaliser	89579.36				89579.36	
Total cumulé	135623.10			198918.59		63295.49
RESULT. DEFIN.	135623.10			198918.59		63295.49

- constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différentes comptes.
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- vote, par 7 voix pour et 7 voix contre, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

1b - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 **Service de l'Eau et de l'Assainissement**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Philippe BETEND, 1^{er} Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 du service de l'Eau et de l'Assainissement dressé par M. Jacques MARTINELLI, maire, après s'être fait présenter le budget de l'exercice considéré :

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

CA 2011 - Budget EAU

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excéd.	Dépenses ou déficit	Recettes ou excéd.	Dépenses ou déficit	Recettes ou excéd.
Résultats reportés	32833.98			24800.63	32833.98	24800.63
Opérat.de l'exerc.	160013.57	192178.98	142098.22	158509.81	302111.79	350688.79
TOTAL	192847.55	192178.98	142098.22	183310.44		48577
Résult.de clôture	668.57			41212.22		40543.65
Restes à réaliser	16433.84				16433.84	
Total cumulé	17102.41			41212.22		24109.81
RESULT. DEFIN.	17102.41			41212.22		24109.81

- constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie , aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différentes comptes.
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- vote, par 7 voix pour, 6 contre et 1 abstention, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

1c - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 **SERVICE DES REMONTEES MECANIQUES**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Philippe BETEND, 1^{er} Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 dressé par M. Jacques MARTINELLI, maire, après s'être fait présenter le budget de l'exercice considéré :

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

CA 2011 - REMONTEES MECANIQUES

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excéd.	Dépenses ou déficit	Recettes ou excéd.	Dépenses ou déficit	Recettes ou excéd.
Résultats reportés	25465.36			1649.50	25465.36	1649.50
Opérat.de l'exerc.	101992.70	92652.47	160151.11	221059.08	262143.81	313711.55
TOTAL	127458,06	92652,47	160151,11	222708,58		51567,74
Résult.de clôture	34805,59			62557,47		27751,88
Restes à réaliser						0
Total cumulé	34805,59			62557,47		27751.88
RESULT. DEFIN.	34805,59			62557,47		27751,88

- constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie , aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différentes comptes.

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- vote par 7 voix pour, 6 contre et 1 abstention, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2a - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2011

Budget principal

Le conseil municipal arrête les comptes de l'exercice 2011 du budget principal et approuve le compte administratif qui fait apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- recettes de l'exercice :	1.653.807,29	
- dépenses de l'exercice :	1.497.347,85	
- résultat de l'exercice :	156.459,44	(excédent)
- résultat antérieur reporté :	42.459,15	(excédent)
- résultat de fonctionnement cumulé :	198.918,59	(excédent)

SECTION D'INVESTISSEMENT:

- recettes de l'exercice :	773.470,71	
- dépenses de l'exercice :	566.135,14	
- solde d'exécution de l'exercice :	207.335,57	(excédent)
- solde d'exécution antérieur reporté :	253.379,31	(déficit)
- solde d'exécution cumulé :	46.043,74	(déficit)

RESTES A REALISER 2011 :

- recettes d'investissement :	0
- dépenses d'investissement :	89.579,36
- différence :	89.579,36

Besoin de financement de la section d'investissement :

(solde d'exécution cumulé + restes à réaliser)

46.043,74 + 89.579,36 = **135.623,10 €**

AFFECTATION DU RESULTAT AU BUDGET PRINCIPAL 2012 :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix pour et 7 contre, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2011, soit la somme de **198.918,59 €** au budget principal 2012 de la manière suivante :

- article 1068 (recette d'investissement) :	135.623,10
- article 002 (recette de fonctionnement) :	63.295,49

2b - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2011

Budget de l'EAU

Le conseil municipal arrête les comptes de l'exercice 2011 du service de l'Eau et de l'Assainissement et approuve, le compte administratif qui fait apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- recettes de l'exercice :	158.509,81	
- dépenses de l'exercice :	142.098,22	
- résultat de l'exercice :	16.411,59	
- résultat antérieur reporté :	24.800,63	
- résultat de fonctionnement cumulé :	41.212,22	(excédent)
-		

SECTION D'INVESTISSEMENT:

- recettes de l'exercice :	192.178,98	
- dépenses de l'exercice :	160.013,57	
- solde d'exécution de l'exercice :	32.165,41	(excédent)
- solde d'exécution antérieur reporté :	32.833,98	(déficit)
- solde d'exécution cumulé :	668.57	(déficit)

RESTES A REALISER 2010 :

- recettes d'investissement :	0	
- dépenses d'investissement :	16.433,84	
- différence :	16.433,84	(déficit)

Besoin de financement de la section d'investissement :

(solde d'exécution cumulé + restes à réaliser)

668,57 + 16.433,84 = **17.102,41**

AFFECTATION DU RESULTAT AU BUDGET 2012 DU SERVICE DE L'EAU :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix pour, 5 contre et 2 abstentions, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2011 au budget 2012 du service de l'Eau, soit la somme de **41.212,22 €** de la manière suivante :

- article 002 (recette de fonctionnement) :	24.109,81
- article 1068 (recette d'investissement) :	17.102,41

2c - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2011

Budget des Remontées Mécaniques

Le conseil municipal arrête les comptes de l'exercice 2011 et approuve le compte administratif 2011 du service des Remontées Mécaniques qui fait apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT:

- recettes de l'exercice :	221.059,08	
- dépenses de l'exercice :160.151,11		
- résultat de l'exercice :	60.907,97	
- résultat antérieur reporté :	1.649,50	
- résultat de fonctionnement cumulé :	62.557,47	(excédent)

SECTION D'INVESTISSEMENT:

- recettes de l'exercice :	92.652,47	
- dépenses de l'exercice :	101.992,70	
- solde d'exécution de l'exercice :	9.340,23	(déficit)
- solde d'exécution antérieur reporté :	25.465,36	(déficit)
- solde d'exécution cumulé :	34.805,59	(déficit)

RESTES A REALISER 2010 :

- recettes d'investissement :	0	
- dépenses d'investissement :	0	

Besoin de financement de la section d'investissement :

(solde d'exécution cumulé + restes à réaliser)

34.805,59 €

AFFECTATION DU RESULTAT AU BUDGET 2012 DU SERVICE DES REMONTEES MECANIQUES :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix pour, 6 contre et 1 abstention, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2011 au budget 2012 du service des Remontées Mécaniques, soit la somme de **62.557,47 €** de la manière suivante :

- article 1068 (excéd. de fonct. capitalisé) : **34.805,59 €**
- article 002 (résultat de fonct. reporté) : **27.751,88 €**

3 - BUDGETS 2012 :

BP 2012	Dépenses	Recettes
Budget principal	2419267	2419267
Budget Eau	513779	513779
Budget des R.M.	536281	536281
Totaux	3469327	3469327

3a - BUDGET PRINCIPAL :

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 694 267 € en section de fonctionnement et à 725 000 € en section d'investissement, soit un total de 2 419 267 €.

Il est adopté à la majorité des voix (8 pour et 7 contre).

3b - BUDGET DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT :

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 182 424 € pour la section de fonctionnement et à 331 355 € pour la section d'investissement, soit un total de 513 779 €.

Il est adopté à la majorité des voix (8 pour, 5 contre et 2 abstentions).

3c - BUDGET DU SERVICE DES REMONTEES MECANIQUES :

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 340 424 € pour la section de fonctionnement et à 195 857 € pour la section d'investissement, soit un total de 536 281 €.

Il est adopté à la majorité des voix (8 pour, 5 contre et 2 abstentions).

4 - TAUX D'IMPOSITION 2012 :

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2012 de la manière suivante :

- Taxe d'habitation : 19,30
- Taxe foncière (bâti) : 12,87
- Taxe foncière (non bâti) : 83,88
- Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E.) : 18,24

Ces taux sont identiques à ceux de 2011.

5 - Subvention communale au budget des Remontées Mécaniques

Monsieur le maire expose qu'une somme de 105.479 € est inscrite au budget principal 2012 de la commune pour financer le budget du service des remontées mécaniques.

Les opérations suivantes sont prévues :

Dépenses d'investissement :

- extension du réseau d'enneigement : 65.000 €
- travaux sur le télésiège de Morsullaz : 51.000 €

Ce qui donne un total de 116.000 €.

Sur ces 116.000 €, seule une somme de 10.521 € peut-être prise en charge directement par le service des Remontées Mécaniques. La différence, soit 105.479 €, doit par conséquent être financée par le budget principal de la commune.

Ces dépenses d'investissement, en raison de leur importance, ne peuvent être financées par une hausse des tarifs des Remontées Mécaniques. Mont-Saxonnex est une petite station de sports d'hiver et propose des tarifs raisonnables et adaptés à une clientèle familiale.

Les sommes indiquées ne peuvent être prises en charge par le service des remontées mécaniques car la répercussion sur les tarifs serait excessive. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition par 8 voix pour, 6 contre et 1 abstention.

6 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2011

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant l'exactitude des comptes du budget général,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, par 8 voix pour, 4 contre et 3 abstentions, que le compte de gestion dressé par le receveur municipal pour l'exercice 2011, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

7 - DEMANDE DE RATTACHEMENT DE LA COMMUNE DE MONT-SAXONNEX A LA TRESORERIE DE CLUSES

Monsieur le maire expose qu'au 1^{er} janvier 2013 la commune de Mont-Saxonnex fera partie de la communauté de communes "Cluses Arve et Montagnes". Il propose par conséquent le rattachement de la commune à la trésorerie de Cluses.

Cette dernière regroupe actuellement 9 communes sur les 10 que comptera la future communauté de communes; Mont-Saxonnex étant la seule commune dépendant de la trésorerie de Bonneville.

Cette demande de rattachement s'argumente de la manière suivante :

- cohérence territoriale : la fixation du périmètre de la future communauté de communes "Cluses, Arve et Montagnes" faite par M. le préfet de la Haute-Savoie par arrêté n° 2012016-0020 en date du 16/01/2012 a été approuvée par le conseil municipal par délibération du 19/03/2012.
- bassin de vie, intérêts des usagers : la route qui rattache Mont-Saxonnex aux communes du bassin clusien est une voie large qui permet le passage des camions et des cars, contrairement à celle qui relie Mont-Saxonnex à Bonneville. Le ramassage scolaire et les activités économiques sont ainsi favorisés. Les habitants de Mont-Saxonnex, dans leur majorité, travaillent dans le bassin clusien et y font leurs achats. Le rattachement à la trésorerie de Cluses, située dans ce même bassin de vie, permettra ainsi de réduire le déplacement des usagers.

Monsieur le maire sollicite le vote du conseil municipal sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, par 8 voix pour, 5 contre et 2 abstentions, le conseil municipal demande le rattachement de la commune de Mont-Saxonnex à la trésorerie de Cluses à compter du 1^{er} janvier 2013.

8 – DELIVRANCE DE COUPES DE BOIS

Philippe BETEND expose qu'il y aurait lieu de couper des épicéas secs situés sur les parcelles forestières R et E (parking du Lac Bénit et La Lanche). Il propose de confier le martelage d'environ 19 m3 de bois à l'ONF. La valeur de ceux-ci est estimée à 530 €. Les bois feraient l'objet d'une délivrance à la commune au titre de l'exercice 2012.

Il y aurait d'autre part lieu de désigner 3 garants solidairement responsables du bon déroulement de la coupe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette proposition et désigne Jacques MARTINELLI, Philippe BETEND et Michel DORIOZ en qualité de garants.